



Equipement Protection Individuelle

Jamais sans mes EPI !

42€ / agent

Pour toutes
collectivités affiliées
ou non



Objectifs

- ✗ Permettre aux agents de connaître l'importance des équipements de protection individuelle.
- ✗ Connaître la réglementation relative à ces équipements.



Programme

- ✗ Connaître les différents équipements de protection individuelle.
- ✗ Connaître la réglementation autour de ces équipements : obligation de l'employeur / de l'agent.
- ✗ Savoir quand et comment les utiliser

Participants
5 à 12 personnes

Les +

- Session basée sur des échanges
- Echanges de pratiques .
- Apprentissage par le jeu.
- Mise à disposition de plaquettes d'informations.



Public

Tous publics



Durée

3 heures



Intervenants

Technicien diplômé dans le
domaine de la santé et de la
sécurité au travail



Envoyer votre demande en précisant la
thématique sélectionnée, le nom de
votre structure à l'adresse suivante :
preventionsensi@cdg90.fr



Possibilité d'effectuer cet atelier au sein :

- de votre collectivité (ajouter les frais de déplacement 50€ - aller/retour)
- du centre de gestion, regroupant divers agents de différents établissements